

DECRET N° 96-161 du 06 Mai 1996

Chargeant Monsieur Damien Z. ALLAHASSA,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et
des Loisirs de l'intérim de Monsieur
Thimothée ZANNOU, Ministre de la Culture
et de la Communication pour compter
du 05 Mai 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18
Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement,

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 05 Mai 1996, Monsieur Damien Z.
ALLAHASSA, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Commu-
nication pendant l'absence de Monsieur Thimothée ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 06 Mai 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CE 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC-MJSL 8 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.